

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Abstentions : 0

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

N°2026-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-six, le jeudi 05 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 février deux mille vingt-six.

Présents : Christophe Gérourard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Christian Proville, Emeline Giambelluco, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Richard Simonneau pouvoir à Christophe Gérourard, Thierry Dauchart pouvoir à Jean-Pierre Pataud, Chantal Robin pouvoir à Joël Vilard, Philippe Lalay pouvoir à Josiane Lefort, André Soury pouvoir à Bruno Grancoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Christian Vignerie

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Maire de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2025-60 en date du 18 décembre 2025, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable quant à la proposition d'organisation de certains services communautaires sur le site de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Conformément aux dispositions de la délibération susnommée, ces propositions ont été reprises dans un modèle de convention, joint à la présente délibération.

Il convient maintenant que monsieur le Président soit autorisé à signer cette convention avec monsieur le Maire de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le Président à signer une convention, selon le modèle joint à la présente délibération, avec monsieur le Maire de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD

